

Les piscines

Mise à jour le 26 janvier
2021

Envie de piquer une tête, de nager et d'enchaîner les longueurs de bassin, de jouer avec vos enfants ou de vous relaxer dans un bain bouillonnant ? Une des cinq piscines publiques de l'Agglo répondra forcément à vos besoins.

Les mesures d'hygiène à la piscine

- Mettre un maillot de bain propre (le short de bain est interdit)
- Port du bonnet de bain obligatoire
- Douche savonnée obligatoire avant l'entrée dans l'eau

RAPPEL DES MESURES D'HYGIÈNE EN PISCINES



**PORT DU BONNET
DE BAIN
OBLIGATOIRE**



**DOUCHE SAVONNÉE
OBLIGATOIRE AVANT
L'ENTRÉE DANS L'EAU**

Réservation en ligne

Finies les files d'attente, place à la détente !

NOUVEAU ! Il est maintenant possible de réserver et de payer vos billets en ligne ! Ce système est disponible pour l'ensemble des piscines et la patinoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

 [JE RÉSERVE](#)

